

Conseil d'éducation	<p>Catégorie : 2. Liens entre le Conseil et la direction générale</p> <p>Sujet : 2.2 Évaluation de la direction générale</p> <p style="text-align: right;">Page 1 de 1</p>
Adoptée le : 13 juin 2006	Révisée le : 8 novembre 2011

Énoncé de la politique :

L'évaluation du rendement de la direction générale consiste essentiellement à vérifier le niveau d'atteinte des résultats attendus en rapport avec l'application des politiques du Conseil sur les Fins et les limites imposées à la direction générale.

En conséquence, le Conseil veut s'assurer :

2.2.1 Que les politiques adoptées par le Conseil soient appliquées.

2.2.2 Qu'un comité d'évaluation du rendement de la direction générale regroupant trois (3) conseillers, dont la présidence du Conseil, soit mis sur pied en septembre afin d'enclencher